

SAINT AGNAN

MON VILLAGE EN MORVAN



Le mot du Maire

Chers habitants,
Nous sommes heureux de vous présenter le premier numéro de notre journal municipal qui était resté en suspens, symbole d'un nouveau souffle pour notre commune.



La nouvelle équipe est en place, engagée et pleinement mobilisée pour faire avancer Saint-Agnan-en-Morvan.

Notre objectif est simple :

Améliorer votre quotidien tout en valorisant notre territoire.

Nous vous présentons en exclusivité notre nouveau logo de communication.

Bonne lecture à tous.



Le Maire, Christophe NORMIER.

Les élections communales

Au premier tour des élections municipales du 15 mars 2026, avec un taux de participation de 94.03 % (soit 126 votants sur 134 inscrits), la liste conduite par Christophe NORMIER est arrivée en tête avec un score de 50,82 % et a obtenu 9 sièges.

La liste de Georges FLECQ a obtenu 2 sièges.

La nouvelle équipe municipale reste composée de 9 personnes suite aux démissions de Georges FLECQ, d'Angélique CAILLIAUX et aux démissions successives de tous leurs membres.



Ci-dessus la liste des 12 colistiers
Merci à Francois et Jocelyne pour leur soutien

Notre équipe est donc composée comme suit :

Le Maire :

Christophe NORMIER

Les Adjoints :

Delphine BLAISOT et Bernard JEUNET

Les Conseillers :

**Magalie PUECH, Flavien LOISON, Manon CELIS, Jérémy GINDREY,
Virginie BOUTEILLER épouse GANET, Baudouin DE JOUFFROY.**

Organisation

LES COMMISSIONS 2026

1	FINANCES	Budget, comptabilité, Impôts, subventions...	Delphine, Bernard
2	TRAVAUX	Appel d'offre, urbanisme, travaux cimetièrre et la place...	Jérémy, Baudouin, Magalie
3	LIEN SOCIAL	Economie, relation avec la population, les entreprises, les écoles...	Delphine, Magalie
4	AFFAIRES FORESTIERES	Suivi des biens communaux...	Flavien, Jérémy
5	VOIERIE	Suivi état des routes, chemins, intercommunalité de proximité...	Flavien, Baudouin, Magalie
6	EMBELISSEMENT	Suivi propreté du village et ordures ménagères, écologie, tourisme...	Manon, Virginie, Baudouin
7	COMMUNICATION	Rédaction du journal pour les habitants, mise à jour du site internet, suivre l'actualité des associations, livret accueil...	Bernard, Virginie, Delphine

Les commissions ont la parole :

Les équipes se sont déjà mises au travail!

L'ÉTANG DES AMAND: Nous finalisons des travaux qui étaient en cours :

Après de nombreux mois de travaux, photo prise avant la mise en eau de l'étang. →



L'étang va progressivement être remis en eau, un embellissement est prévu.

La Commune remercie **Patrick Maréchal** pour son investissement dans ce projet avec la réalisation de cette jolie passerelle.



- **Le cimetière :**

Le chantier du cimetière en cours pour la partie terrassement et clôture va être achevé dans les semaines à venir.

Le cimetière va faire l'objet d'un réaménagement et entretien en profondeur.

Nous allons faire relever certaines concessions en désherence.

Pour plus d'information contacter la Mairie.

- **Le lac :**

Malgré la menace réelle que représente la pollution par les cyanobactéries, nous avons déclaré la baignade ouverte pour la saison d'été. Des analyses sous le contrôle de l'ARS et de la Préfecture seront menées tout au long de la saison.

- **Projet de réouverture des chemins :**

Si vous repérez des chemins fermés qui méritent une remise en état merci de prévenir la Mairie.

Le Conseil Municipal

Le budget 2026

Nous avons entre autre voté le budget le 22 Avril 2026, une évaluation raisonnable des dépenses et recettes a été adoptée.

- Les dépenses de Fonctionnement : 559 484,79€
- Les recettes de Fonctionnement : 525 384,79€
- Les dépenses d'Investissement : 622 500,77€
- Les recettes d'Investissement : 621 501,25€

Nous avons décidé de ne pas augmenter les impôts directs locaux et les taxes de la commune .

Les rendez-vous :

Prochains conseils municipaux :

- 22 juin 2026
- 24 aout 2026
- 9 octobre 2026
- 14 décembre 2026

Le site internet :

 www.saintagnanenmorvan.fr

Pour ceux qui le peuvent, vous pouvez consulter notre site internet que nous allons progressivement mettre à jour et vous y trouverez l'ensemble des délibérations prises lors des conseils municipaux également consultables en Mairie. N'hésiter pas à nous faire des remarques et suggestions et de rester vigilant pour que notre village reste un lieu où il fait bon vivre !

Evènement

Cérémonie du 8 mai 2026

Ce 8 Mai, le maire Christophe Normier a convié ses administrés à la cérémonie commémorative de la fin de la dernière guerre mondiale.



Les habitants de Saint Agnan en Morvan sont venus nombreux entendre le discours officiel augmenté, cette année, d'un hommage à l'un des morts pour la France de la Commune, François Marcel Mauger qui a refusé la soumission et décidé d'entrer en résistance.

Ce dernier fut un résistant français majeur pendant le conflit plus particulièrement actif dans le Morvan (région de Saint Léger Vauban et Saint Agnan).

Son histoire est un exemple de la lutte des résistants contre l'occupation nazie et de l'importance de la Résistance dans la lutte pour la liberté et la justice.



Un verre de l'amitié a clôturé la cérémonie.

Les délégations

LES DELEGATIONS 2026		
SIEEEN	Commission Locale Energie (CLE)	Christophe, Delphine
SIEEEN	Eclairage Public	Christophe, Delphine
SIEEEN	Maitrise de la demande en Energie	Bernard, Baudouin
SIEEEN	Infrastructure recharge véhicule	Bernard, Baudouin
PNRM	Parc Naturel Régional du Morvan	Bernard, Delphine
CCMORVAN	Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs	Christophe, Delphine
SIAEP	Syndicat Intercommunal de l'Alimentation en Eau Potable de Terre Plaine	Christophe, Delphine
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	Bernard, Delphine
IMPOTS	Contrôle des Impôts	Bernard, Delphine

Zoom sur une délégation

• **Le SIEEEN :**

Le SIEEEN est le sigle du Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre. C'est un organisme public local basé dans le département de la Nièvre.

• **Concrètement, c'est quoi ?**

C'est un organisme public local (un syndicat intercommunal) qui travaille pour toutes les collectivités du département de la Nièvre.

Il a été créé en 1946 à l'origine pour électrifier le territoire, puis ses missions se sont largement élargies.

En gros, il permet aux communes (surtout les petites) de mutualiser les moyens techniques et financiers pour gérer des sujets complexes comme l'énergie ou l'environnement.

1. Le SIEEEN :

C'est le chef d'orchestre public local

- Il représente les communes
- Il possède les réseaux d'électricité (les lignes, transformateurs...)
- Il décide des grandes orientations (investissements, modernisation, enfouissement des lignes, etc.)
- Il contrôle que tout fonctionne correctement

2. Enedis :

C'est l'exploitant du réseau

- Il gère le réseau au quotidien
- Il intervient en cas de panne
- Il raccorde les maisons, entreprises, etc.
- Il entretient les lignes

3. Les communes :

Ce sont les bénéficiaires et décideurs locaux

- Elles adhèrent au SIEEEN
- Elles lui délèguent certaines compétences
- Elles lancent des projets (éclairage public, bornes de recharge, etc.)

Info territoire

Après les délégations, nous avons déjà participé à diverses réunions et élections !



Sylvain Mathieu nouveau président de la Communauté de Communes Morvan Sommets et grands Lacs, élu le 23 avril 2026

Suite au départ d'Olivier Georges, c'est **Michaël Morel** qui a été nommé directeur du Parc naturel régional du Morvan. Il a pris ses fonctions mercredi 1^{er} avril, à un moment charnière de la vie de l'institution, à la suite des élections municipales de mars et à la veille du comité syndical d'installation de la nouvelle mandature du 19 mai 2026.



Angelo ARENA Maire de Cussy les Forges a été réélu le 14 avril 2026 président du SIAEP Syndicat Intercommunal de l'Alimentation en Eau Potable de Terre Plaine.

Zoom sur l'environnement

Notre lac, réserve d'eau potable créée en 1969 pour 24 communes

- Propriétaire :

SIAEP Syndicat Intercommunal de l'Alimentation
en Eau de terre Plaine

- Exploitant : Suez
- Hauteur : 16 m
- Volume de la retenue : 4700 milliers de m³
- Rivière : COUSIN
- Type Barrage : Terre
- Longueur : 160 m



- Année de mise en service : 1969
- Surface de la retenue : 133 ha
- Surface du bassin versant : 50 km²
- Altitude de la crête : 523 m
- Usage(s) : Alimentation en eau / Hydroélectricité / Loisirs
- Latitude : 47.33642
- Longitude : 4.07728

Infos village



“La Vieille Auberge du Lac” a été reprise par Camille LE LAY & Simon LEMÉE

Elle change de nom et devient « Auberge de Camille & Simon »

Une page se tourne, mais l'activité Hôtel, Bar, Restaurant continue !

N'hésitez pas à aller voir leur site : <https://www.aubergedecamillesimon.com/>


De gauche à droite : Delphine BLAISOT – Michel LOISON – Camille LE LAY – Simon LEMÉE

Loisirs

La pêche est ouverte sur le lac jusqu'au 20 septembre, les cartes sont en vente à la Mairie, à l'Auberge Camille et Simon, au domaine du bois du loup ou directement sur le site <https://www.federationdepeche58>

Incivilités

La commune renforce également sa lutte contre les dépôts sauvages

 Mesures mises en place :

- Surveillance renforcée
 - Installation de caméras
 - Sanctions prévues
-

Une commune tournée vers l'avenir

À travers cette nouvelle publication, la municipalité souhaite renforcer la proximité avec les habitants, valoriser les initiatives locales et encourager la participation citoyenne.

Infos pratiques

- **Aides au déplacement :**



- **Le chèque énergie :**

Le chèque énergie est une aide de l'État conçue pour soutenir les ménages aux revenus modestes face à leurs dépenses énergétiques. La somme n'est pas fixe ; elle dépend de vos revenus et de la composition de votre foyer : Minimum : 48 € / Maximum : 277 €.

Il ne peut pas être déposé sur un compte bancaire, mais il permet de régler : Vos factures d'électricité ou de gaz, vos achats de combustibles (bois, fioul, GPL), certaines dépenses liées à la rénovation énergétique de votre logement.

Envoi des chèques courant avril 2026, limite d'utilisation valable jusqu'au 31 mars 2027.

Plus de renseignement sur [👉 chequeenergie.gouv.fr](https://chequeenergie.gouv.fr)

- **Aide au permis :**

Pour les jeunes de 15-25 ans habitants sur la Communauté de Communes, vous avez la possibilité d'avoir une aide au permis de conduire !



Infos Mairie



Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie :

Le mercredi

9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Le 1er et 3ème Samedi du mois

9h00 – 12h00

Nouveau pôle Administratif :

Adjointe administrative :

[Sylvie Gacon](#)

Secrétaire Comptable :

[Gwenaelle Forest](#)

Nous avons décidé de recourir de façon régulière aux services d'un "cantonnier". La première intervention a eu lieu le 7 mai. Nous espérons ainsi rendre notre village plus attractif. [Eric Widemann](#) habitant de la commune viendra tous les vendredis pour faire l'entretien et divers travaux en tant que prestataire de service.

Etat civil

• **Décès :**

Monsieur Bonin Gérard, décédé le 23 mars 2026, condoléances de la municipalité.

• **Pacs :**

Signature à la Mairie du PACS entre Madame Alba BEZARD et Monsieur Loïc ROBERT, le 08 mai 2026 avec toutes nos félicitations !

Avis à la population

Travaux sur route départementale du tronçon du battoir à la route de Saint Brisson passant par le bourg : Le Président du conseil départemental, et Le Maire de Saint Agnan en Morvan, Considérant que pour réaliser les travaux d'hydroprojection sur la Route Départementale n° 226, il y a lieu d'interdire la circulation, A R R E T E N T :

Ces travaux d'hydroprojection auront lieu sur la route départementale RD 226 à Saint-Agnan-en-Morvan.

La circulation sera temporairement interdite sur une portion de la route (du PR 0+000 au PR 2+888) pendant une journée comprise :

Entre le 18 et le 22 mai 2026.

Points importants :

- Tous les véhicules seront interdits de circulation sur cette portion, sauf les transports scolaires.
- Une déviation sera mise en place dans les deux sens.
- En dehors des périodes de travaux, la circulation pourra être rétablie si possible.
- Les accès pour les riverains seront maintenus pendant les travaux.

